



GROUPE 28 INSECTICIDE

Étiquette du contenant

REATIS

REATIS est un traitement insecticide pour semences à action générale qui protège les cultures céréalières indiquées contre les dommages causés par les taupins.

Insecticide

USAGE COMMERCIAL

Suspension

INGRÉDIENT ACTIF : Tétraniliprole... 380 g/L

Contient : 1,2-benzisothiazolin-3-one à 0,035 %, 5-chloro-2-méthyl-4-isothiazolin-3-one à 0,0009 % et 2-méthyl-4-isothiazolin-3-one à 0,00030 % à titre d'agents de conservation

NUMÉRO D'HOMOLOGATION 34618
LOI SUR LES PRODUITS ANTIPARASITAIRES

LIRE L'ÉTIQUETTE ET LA BROCHURE AVANT L'EMPLOI

PROTÉGER DU GEL

CONTENU NET : 0,25 - 1 000 L

BAYER CROPSCIENCE INC.
200-160 Quarry Park Blvd., SE
Calgary (Alberta) T2C 3G3

N° DE TÉLÉPHONE D'URGENCE 24 HEURES SUR 24 : 1-800-334-7577

RENSEIGNEMENTS À L'INTENTION DES PRODUCTEURS : 1-888-283-6847

RESTRICTIONS D'UTILISATION SPÉCIALES : Les semences traitées par REATIS doivent avoir une couleur très facile à discerner.

Les règlements relatifs à la *Loi sur les semences* doivent être rigoureusement respectés lors de l'utilisation de ce produit.

REATIS est un traitement insecticide pour semences à action générale qui offre une protection des cultures céréalières indiquées contre les dommages causés par les taupins. Il faut bien couvrir les semences pour obtenir une protection maximale. Dans la gamme de doses déclarée, utiliser la dose la plus élevée lorsque la présence des insectes risque d'être très forte.

AVIS À L'UTILISATEUR : Ce produit antiparasitaire doit être utilisé strictement selon le mode d'emploi qui figure sur l'étiquette. L'emploi non conforme à ce mode d'emploi constitue une infraction à la *Loi sur les produits antiparasitaires*.

PRÉCAUTIONS :

GARDEZ HORS DE LA PORTÉE DES ENFANTS.

Travaillez dans un endroit bien aéré lorsque vous manipulez REATIS ou des semences traitées par REATIS.

Types De Semence	Tâches	EPI/ Contrôles Techniques
Pour Le Traitement De Semence Commercial (y compris les unités mobiles)		
Tous Les Types De Semence	Traitement / Ensacher / La Couture / L'empilage / Conduire un chariot élévateur	Système de transfert fermé, y compris le mélange, le chargement, l'étalonnage, et l'équipement de traitement en circuit fermé seulement. Lors de le mélange, le chargement, le traitement, l'étalonnage, l'ensachage, la couture ou l'empilage, la conduite de chariot élévateur et toute autre activité impliquant des semences traiter porter une chemise à manches longues, un pantalon long, des gants résistant aux produits chimiques, des chaussettes et des chaussures résistant aux produits chimiques.
	Nettoyage et la réparation	Lors de la nettoyage et la réparation, porter une combinaison résistant aux produits chimiques par-dessus une chemise à manches longues, un pantalon long, des gants résistant aux produits chimiques, des chaussettes et des chaussures résistant aux produits chimiques.
Pour le traitement de semence à la ferme et la plantation de semences traitées		
Tous les types de graines	Traitement / Manipulation / Plantation / Nettoyage et la réparation	Système de transfert fermé ou ouvert Lors de le mélange, le chargement, le traitement, l'étalonnage, le nettoyage, la réparation, et la plantation et toute autre activité impliquant des semences traiter porter une chemise à manches longues, un pantalon long, des gants résistant aux

Types De Semence	Tâches	EPI/ Contrôles Techniques
		produits chimiques, des chaussettes et des chaussures. résistant aux produits chimiques.
Pour La Plantation De Semence Commercial		
Tous les types de graines	Plantation	<p>Lors de la manipulation et la plantation des semences commercial, porter une combinaison résistant aux produits chimiques par-dessus une chemise à manches longues, un pantalon long, des gants résistant aux produits chimiques, des chaussettes et des chaussures résistant aux produits chimiques.</p> <p>Un semoir à cabine fermée doit être utilisé pour la plantation. Des gants ne sont pas nécessaire dans une cabine fermée.</p>

Appliquer uniquement de manière à ce que ce produit n'entre pas en contact avec des travailleurs ou d'autres personnes, que ce soit directement ou par dérive. Seuls les travailleurs portant des équipements de protection individuelle peuvent se trouver dans la zone de traitement, d'ensachage, de couture et/ou d'empilage.

Ayez une bonne hygiène personnelle et lavez-vous les mains et la peau exposée avant de manger, de boire ou de fumer. La nourriture, la boisson et le tabac ne devraient pas être autorisés dans les zones d'entreposage ou d'utilisation de produits chimiques.

Si ce produit antiparasitaire doit être utilisé sur une denrée qui pourrait être exportée et que vous devez connaître les limites maximales des résidus du pays importateur, veuillez communiquer avec Bayer CropScience Canada Inc. au 1-888-283-6847 ou à www.cropscience.bayer.ca.

PREMIERS SOINS :

Avoir sous la main le contenant, l'étiquette ou le nom du produit et son numéro d'homologation au moment de demander des soins médicaux.

En cas d'ingestion	<p>Appeler immédiatement un centre antipoison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.</p> <p>Faire boire un verre d'eau si la personne est capable d'avaler.</p> <p>Ne pas faire vomir à moins d'en avoir reçu le conseil par le centre antipoison ou le médecin.</p> <p>Ne rien administrer par la bouche à une personne inconsciente.</p>
En cas de contact avec la peau ou	<p>Enlever tous les vêtements contaminés.</p> <p>Rincer immédiatement la peau à grande eau pendant 15 à 20 minutes.</p>

les vêtements	Appeler un centre antipoison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.
En cas d'inhalation	Déplacer la personne vers une source d'air frais. Si la personne ne respire pas, appeler le 911 ou une ambulance, puis pratiquer la respiration artificielle, de préférence le bouche-à-bouche, si possible. Appeler un centre antipoison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.
En cas de contact avec les yeux	Garder les paupières écartées et rincer doucement et lentement avec de l'eau pendant 15 à 20 minutes. Le cas échéant, retirer les verres de contact au bout de 5 minutes et continuer de rincer l'œil. Appeler un centre antipoison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

RENSEIGNEMENTS TOXICOLOGIQUES :

Traiter selon les symptômes.

PRÉCAUTIONS POUR LA PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT :

Toxique pour les organismes aquatiques.

Le tétraniliprole est toxique pour les abeilles. La poussière produite pendant la plantation de semences traitées peut être nocive pour les abeilles et d'autres insectes pollinisateurs. Pour aider à réduire au minimum la poussière générée pendant la plantation, consultez le document « Protection des insectes pollinisateurs et utilisation responsable des semences traitées - Pratiques exemplaires de gestion » sur la page Web de Santé Canada sur la protection des insectes pollinisateurs à www.canada.ca/pollinisateurs.

Ne pas charger ni nettoyer l'équipement de plantation près de colonies d'abeilles, et éviter les endroits où les abeilles peuvent se nourrir, comme les cultures en fleurs ou les mauvaises herbes.

Éviter d'activer la planteuse dans des endroits où la poussière émise pourrait entrer en contact avec des colonies d'abeilles mellifères.

Toute semence déversée ou exposée doit être incorporée dans le sol ou nettoyée de la surface du sol. Les semences traitées qui restent doivent être semées en double semis autour de la tournière ou ensevelies loin des sources d'eau.

Ce produit a les propriétés et les caractéristiques des produits chimiques décelés dans l'eau souterraine. L'utilisation de tétraniliprole dans des zones où le sol est perméable,

en particulier lorsque la nappe phréatique est peu profonde, risque de contaminer l'eau souterraine.

ENTREPOSAGE :

Entreposer le produit dans son contenant d'origine seulement, loin des aliments destinés à la consommation humaine ou animale. Garder le contenant fermé.

L'entreposage de REATIS à basse température n'est pas recommandé. En raison de sa viscosité, le produit doit être maintenu à une température supérieure à 10 °C avant et pendant l'application. Ne pas appliquer de chaleur directe sur le contenant.

ÉLIMINATION :

Élimination du contenant

Contenants à usage unique :

1. Rincer le contenant vide trois fois ou sous pression. Ajouter les eaux de rinçage au mélange dans le réservoir.
2. Vérifier si la réglementation provinciale exige un nettoyage supplémentaire du contenant avant son élimination.
3. Rendre le contenant vide inutilisable.
4. Éliminer le contenant conformément à la réglementation provinciale.

Contenants recyclables :

Ne réutiliser ce contenant en aucun cas. Il s'agit d'un contenant recyclable qui doit être éliminé à un point de collecte des contenants. S'enquérir auprès de son distributeur ou de son détaillant ou encore auprès de l'administration municipale pour savoir où se trouve le point de collecte le plus proche. Avant d'aller y porter le contenant :

1. Rincer le contenant vide trois fois ou sous pression. Ajouter les eaux de rinçage à la suspension aqueuse dans le mélange en cuve.
2. Rendre inutilisable le contenant vide et rincé.

S'il n'existe pas de point de collecte dans votre région, éliminer le contenant conformément à la réglementation provinciale.

Contenants consignés :

Ne réutiliser ce contenant en aucun cas. En vue de son élimination, ce contenant vide peut être retourné au point de vente (distributeur ou détaillant).

Contenants réutilisables :

En vue de son élimination, ce contenant peut être retourné au point de vente (distributeur ou détaillant). Le distributeur ou le détaillant doit le remplir avec le même produit. Ne pas utiliser ce contenant à d'autres fins.

Instructions de triple rinçage en vue de l'élimination du contenant (pour les contenants recyclables et à usage unique seulement) : Ce contenant doit être rincé trois fois avant d'être éliminé. Les eaux de rinçage peuvent être ajoutées au traitement des semences

dans le mélange en cuve. Ajouter l'eau de rinçage au contenant et bien mélanger le tout. Vider les eaux de rinçage dans le mélange en cuve de traitement des semences et répéter ce processus deux autres fois. Fermer le contenant. Avant le traitement, veiller à ce que les eaux de rinçage soient bien mélangées avec le traitement des semences. Continuer à agiter la suspension aqueuse dans le mélange en cuve pour que les produits de traitement des semences demeurent en suspension. Ajuster le taux d'application selon le volume d'eau supplémentaire dans la suspension aqueuse.

ATTENTION : Des volumes d'eau supplémentaires peuvent avoir une incidence sur la mouillure et la manipulation des semences.

Élimination des produits non utilisés ou dont on veut se départir :

Pour tout renseignement concernant l'élimination des produits non utilisés ou dont on veut se départir, s'adresser au fabricant ou à l'organisme de réglementation provincial. S'adresser également à eux en cas de déversement ainsi que pour le nettoyage des déversements.



GROUP E	28	INSECTICIDE
------------	----	-------------

Brochure d'information

REATIS

REATIS est un traitement insecticide pour semences à action générale qui protège les cultures céréalières indiquées contre les dommages causés par les taupins.

Insecticide

USAGE COMMERCIAL

Suspension

INGRÉDIENT ACTIF : Tétraniliprole... 380 g/L

Contient : 1,2-benzisothiazolin-3-one à 0,035 %, 5-chloro-2-méthyl-4-isothiazolin-3-one à 0,0009 % et 2-méthyl-4-isothiazolin-3-one à 0,00030 % à titre d'agents de conservation

NUMÉRO D'HOMOLOGATION 34618
LOI SUR LES PRODUITS ANTIPARASITAIRES

LIRE L'ÉTIQUETTE ET LA BROCHURE AVANT L'EMPLOI

PROTÉGER DU GEL

CONTENU NET : 0,25 - 1 000 L

BAYER CROPS SCIENCE INC.
200-160 Quarry Park Blvd., SE
Calgary (Alberta) T2C 3G3

N° DE TÉLÉPHONE D'URGENCE 24 HEURES SUR 24 : 1-800-334-7577

RENSEIGNEMENTS À L'INTENTION DES PRODUCTEURS : 1-888-283-6847

RESTRICTIONS D'UTILISATION SPÉCIALES : Les semences traitées par REATIS doivent avoir une couleur très facile à discerner.

Les règlements relatifs à la *Loi sur les semences* doivent être rigoureusement respectés lors de l'utilisation de ce produit.

Table des matières :		Numéro de section	
Renseignements généraux	Avis à l'utilisateur	1	
	Le produit	2	
Sécurité et manipulation	Précautions, vêtements et équipement protecteurs	3	
	Premiers soins et renseignements toxicologiques	4	
	Précautions pour la protection de l'environnement	5	
	Entreposage	6	
	Élimination	7	
	Mode d'emploi	Cultures et insectes nuisibles	8
		Céréales	8.1
Mélange en cuve et traitement employé avec un autre produit		8.2	
Restrictions et limites d'utilisation		9	
Restrictions d'utilisation		9.1	
Qualité des semences		9.2	
Étiquetage des semences traitées		9.3	
Restrictions d'utilisation spéciale		9.4	
Directives de mélange		10	
Cultures de rotation		11	
Recommandations concernant la gestion de la résistance		12	

RENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX

Section 1 : Avis à l'utilisateur

Ce produit antiparasitaire doit être utilisé strictement selon le mode d'emploi qui figure sur l'étiquette. L'emploi non conforme à ce mode d'emploi constitue une infraction à la *Loi sur les produits antiparasitaires*.

Section 2 : Le produit

REATIS est un traitement insecticide pour semences à action générale qui offre une protection des cultures céréalières indiquées contre les dommages causés par les taupins. Il faut bien couvrir les semences pour obtenir une protection maximale. Lorsque des plages de doses sont données, utiliser la dose la plus élevée lorsque la présence des insectes risque d'être très forte.

SÉCURITÉ ET MANIPULATION

Section 3 : Précautions, vêtements et équipement protecteurs

PRÉCAUTIONS

GARDEZ HORS DE LA PORTÉE DES ENFANTS.

Travaillez dans un endroit bien aéré lorsque vous manipulez REATIS ou des semences traitées par REATIS.

Types De Semence	Tâches	EPI/ Contrôles Techniques
Pour Le Traitement De Semence Commercial (y compris les unités mobiles)		
Tous Les Types De Semence	Traitement / Ensacher / La Couture / L'empilage / Conduire un chariot élévateur	Système de transfert fermé, y compris le mélange, le chargement, l'étalonnage, et l'équipement de traitement en circuit fermé seulement. Lors de le mélange, le chargement, le traitement, l'étalonnage, l'ensachage, la couture ou l'empilage, la conduite de chariot élévateur et toute autre activité impliquant des semences traiter porter une chemise à manches longues, un pantalon long, des gants résistant aux produits chimiques, des chaussettes et des chaussures résistant aux produits chimiques.
	Nettoyage et la réparation	Lors de la nettoyage et la réparation, porter une combinaison résistant aux produits chimiques par-dessus une chemise à manches longues, un pantalon long, des gants résistant aux produits

Types De Semence	Tâches	EPI/ Contrôles Techniques
		chimiques, des chaussettes et des chaussures résistant aux produits chimiques.
Pour le traitement de semence à la ferme et la plantation de semences traitées		
Tous les types de graines	Traitement / Manipulation / Plantation / Nettoyage et la réparation	<p>Système de transfert fermé ou ouvert</p> <p>Lors de le mélange, le chargement, le traitement, l'étalonnage, le nettoyage, la réparation, et la plantation et toute autre activité impliquant des semences traiter porter une chemise à manches longues, un pantalon long, des gants résistant aux produits chimiques, des chaussettes et des chaussures. résistant aux produits chimiques.</p>
Pour La Plantation De Semence Commercial		
Tous les types de graines	Plantation	<p>Lors de la manipulation et la plantation des semences commercial, porter une combinaison résistant aux produits chimiques par-dessus une chemise à manches longues, un pantalon long, des gants résistant aux produits chimiques, des chaussettes et des chaussures résistant aux produits chimiques.</p> <p>Un semoir à cabine fermée doit être utilisé pour la plantation. Des gants ne sont pas nécessaire dans une cabine fermée.</p>

Appliquer uniquement de manière à ce que ce produit n'entre pas en contact avec des travailleurs ou d'autres personnes, que ce soit directement ou par dérive. Seuls les travailleurs portant des équipements de protection individuelle peuvent se trouver dans la zone de traitement, d'ensachage, de couture et/ou d'empilage.

Ayez une bonne hygiène personnelle et lavez-vous les mains et la peau exposée avant de manger, de boire ou de fumer. La nourriture, la boisson et le tabac ne devraient pas être autorisés dans les zones d'entreposage ou d'utilisation de produits chimiques.

Si ce produit antiparasitaire doit être utilisé sur une denrée qui pourrait être exportée et que vous devez connaître les limites maximales des résidus du pays importateur, veuillez communiquer avec Bayer CropScience Canada Inc. au 1-888-283-6847 ou au www.cropscience.bayer.ca.

Section 4 : Premiers soins et renseignements toxicologiques

PREMIERS SOINS :

Avoir sous la main le contenant, l'étiquette ou le nom du produit et son numéro d'homologation au moment de demander des soins médicaux.

En cas d'ingestion	Appeler immédiatement un centre antipoison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement. Faire boire un verre d'eau si la personne est capable d'avaler. Ne pas faire vomir à moins d'en avoir reçu le conseil par le centre antipoison ou le médecin. Ne rien administrer par la bouche à une personne inconsciente.
En cas de contact avec la peau ou les vêtements	Enlever tous les vêtements contaminés. Rincer immédiatement la peau à grande eau pendant 15 à 20 minutes. Appeler un centre antipoison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.
En cas d'inhalation	Déplacer la personne vers une source d'air frais. Si la personne ne respire pas, appeler le 911 ou une ambulance, puis pratiquer la respiration artificielle, de préférence le bouche-à-bouche, si possible. Appeler un centre antipoison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.
En cas de contact avec les yeux	Garder les paupières écartées et rincer doucement et lentement avec de l'eau pendant 15 à 20 minutes. Le cas échéant, retirer les verres de contact au bout de 5 minutes et continuer de rincer l'œil. Appeler un centre antipoison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

RENSEIGNEMENTS TOXICOLOGIQUES :

Traiter selon les symptômes.

Section 5 : Précautions pour la protection de l'environnement

Toxique pour les organismes aquatiques.

Le tétranilprole est toxique pour les abeilles. La poussière produite pendant la plantation de semences traitées peut être nocive pour les abeilles et d'autres insectes pollinisateurs. Pour aider à réduire au minimum la poussière générée pendant la plantation, consultez le document « Protection des insectes pollinisateurs et utilisation responsable des semences traitées - Pratiques exemplaires de gestion » sur la page

Web de Santé Canada sur la protection des insectes pollinisateurs à www.canada.ca/pollinisateurs.

Ne pas charger ni nettoyer l'équipement de plantation près de colonies d'abeilles, et éviter les endroits où les abeilles peuvent se nourrir, comme les cultures en fleurs ou les mauvaises herbes.

Éviter d'activer la planteuse dans des endroits où la poussière émise pourrait entrer en contact avec des colonies d'abeilles mellifères.

Toute semence déversée ou exposée doit être incorporée dans le sol ou nettoyée de la surface du sol. Les semences traitées qui restent doivent être semées en double semis autour de la tournière ou ensevelies loin des sources d'eau.

Ce produit a les propriétés et les caractéristiques des produits chimiques décelés dans l'eau souterraine. L'utilisation de tétranilprole dans des zones où le sol est perméable, en particulier lorsque la nappe phréatique est peu profonde, risque de contaminer l'eau souterraine.

Section 6 : Entreposage

Entreposer le produit dans son contenant d'origine seulement, loin des aliments destinés à la consommation humaine ou animale. Garder le contenant fermé. L'entreposage de REATIS à basse température n'est pas recommandé. En raison de sa viscosité, le produit doit être maintenu à une température supérieure à 10 °C avant et pendant l'application. Ne pas appliquer de chaleur directe sur le contenant.

Section 7 : Élimination

Élimination du contenant

Contenants à usage unique :

1. Rincer le contenant vide trois fois ou sous pression. Ajouter les eaux de rinçage au mélange dans le réservoir.
2. Vérifier si la réglementation provinciale exige un nettoyage supplémentaire du contenant avant son élimination.
3. Rendre le contenant vide inutilisable.
4. Éliminer le contenant conformément à la réglementation provinciale.

Contenants recyclables :

Ne réutiliser ce contenant en aucun cas. Il s'agit d'un contenant recyclable qui doit être éliminé à un point de collecte des contenants. S'enquérir auprès de son distributeur ou de son détaillant ou encore auprès de l'administration municipale pour savoir où se trouve le point de collecte le plus proche. Avant d'aller y porter le contenant :

1. Rincer le contenant vide trois fois ou sous pression. Ajouter les eaux de rinçage à la suspension aqueuse dans le mélange en cuve.
2. Rendre inutilisable le contenant vide et rincé.

S'il n'existe pas de point de collecte dans votre région, éliminer le contenant conformément à la réglementation provinciale.

Contenants consignés :

Ne réutiliser ce contenant en aucun cas. En vue de son élimination, ce contenant vide peut être retourné au point de vente (distributeur ou détaillant).

Contenants réutilisables :

En vue de son élimination, ce contenant peut être retourné au point de vente (distributeur ou détaillant). Le distributeur ou le détaillant doit le remplir avec le même produit. Ne pas utiliser ce contenant à d'autres fins.

Instructions de triple rinçage en vue de l'élimination du contenant (pour les contenants recyclables et à usage unique seulement) : Ce contenant doit être rincé trois fois avant d'être éliminé. Les eaux de rinçage peuvent être ajoutées au traitement des semences dans le mélange en cuve. Ajouter l'eau de rinçage au contenant et bien mélanger le tout. Vider les eaux de rinçage dans le mélange en cuve de traitement des semences et répéter ce processus deux autres fois. Fermer le contenant. Avant le traitement, veiller à ce que les eaux de rinçage soient bien mélangées avec le traitement des semences. Continuer à agiter la suspension aqueuse dans le mélange en cuve pour que les produits de traitement des semences demeurent en suspension. Ajuster le taux d'application selon le volume d'eau supplémentaire dans la suspension aqueuse.

ATTENTION : Des volumes d'eau supplémentaires peuvent avoir une incidence sur la mouillure et la manipulation des semences.

Élimination des produits non utilisés ou dont on veut se départir :

Pour tout renseignement concernant l'élimination des produits non utilisés ou dont on veut se départir, s'adresser au fabricant ou à l'organisme de réglementation provincial. S'adresser également à eux en cas de déversement ainsi que pour le nettoyage des déversements.

MODE D'EMPLOI

Comme ce produit n'est pas homologué à des fins de lutte contre les organismes nuisibles dans les habitats aquatiques, NE PAS l'utiliser dans un tel objectif. NE PAS contaminer les sources d'approvisionnement en eau potable ou en eau d'irrigation ni les habitats aquatiques lors du nettoyage de l'équipement ou de l'élimination des déchets.

Section 8 : Cultures et insectes nuisibles
--

8.1 CÉRÉALES : Blé, orge, avoine, seigle, triticale.

Utiliser avec un équipement de traitement des semences commercial et disponible à la ferme, y compris les traiteurs mobiles. Bien mélanger le produit avant l'emploi ou utiliser tout le mélange d'un coup. Les semences traitées par REATIS peuvent réduire l'écoulement des semences dans le semoir. Il peut être nécessaire de réétalonner le semoir pour obtenir le bon taux de semis avant la plantation.

Culture	Insecte nuisible	Dose d'application / 100 kg de semences		Remarques
		mL du produit	gramme d'ingrédient actif	
Blé, orge, avoine, seigle, triticale	Taupin	26 - 66	10 - 25	<p>Diluer dans une quantité de liquide suffisante pour obtenir une distribution uniforme sur les semences.</p> <p>Utiliser une dose élevée dans les champs souvent infestés par les taupins et dans lesquels la perte de peuplement risque d'être élevée. Utiliser une faible dose en présence de taupins dans les champs qui ne sont pas souvent infestés par les taupins et dans lesquels la perte de peuplement risque d'être faible à modérée.</p> <p>Ne pas appliquer par la suite un insecticide du groupe 28 sur les feuilles pendant au moins 60 jours après la plantation de semences traitées par REATIS. Si une pulvérisation foliaire est nécessaire pendant cette période, elle doit être faite avec un insecticide qui ne fait pas partie du groupe 28.</p>

Prétester la germination d'un petit échantillon de chaque lot de semences avec REATIS avant l'application commerciale à l'ensemble du lot. REATIS peut être employé avec un autre produit de traitement de semences. (se référer à section 8.2)

8.2 MÉLANGE EN CUVE ET TRAITEMENT EMPLOYÉ AVEC UN AUTRE PRODUIT:

Dans certains cas, le mélange en réservoir d'un produit antiparasitaire avec un autre produit antiparasitaire ou un engrais peut entraîner des effets biologiques qui pourraient inclure, mais sans s'y limiter : une efficacité réduite contre les ravageurs ou une augmentation des dommages à la culture hôte. L'utilisateur doit communiquer avec Bayer CropScience Inc. au 1-888-283-6847 pour obtenir de plus amples renseignements avant de mélanger à ce produit un pesticide qui n'est pas spécifiquement recommandé sur la présente étiquette.

Employé avec un autre produit : REATIS peut être appliqué sur des semences traitées avec un ou plusieurs produits de traitement de semences homologués.

SECTION 9 : Restrictions et limites d'utilisation

9.1 RESTRICTIONS D'UTILISATION :

Ne pas utiliser de semences traitées pour la transformation des aliments, des aliments pour animaux ou de l'huile.

9.2 QUALITÉ DES SEMENCES :

Des études de laboratoire et sur le terrain ont démontré que REATIS n'entraîne pas d'effet indésirable sur la germination des semences traitées. Le traitement de semences très endommagées mécaniquement ou reconnues pour leurs faibles vigueur et qualité peut entraîner une réduction de la germination et(ou) de la vigueur des semences et des semis. Si la qualité du lot de semences est inconnue, faire un test de germination sur une petite partie de la semence avant d'administrer le traitement chimique sélectionné à tout le lot de semences. La qualité des semences étant indépendante de la volonté de Bayer CropScience, aucun énoncé n'est fait pour garantir la germination des semences de report.

9.3 ÉTIQUETAGE DES SEMENCES TRAITÉES :

Tous les sacs contenant des semences traitées doivent être étiquetés comme suit :

- Ces semences ont été traitées par le protecteur de semences REATIS, qui contient du tétraniliprole. Ne pas utiliser pour la transformation des aliments pour animaux, des aliments ou de l'huile. Conserver à l'écart des aliments pour animaux et des autres aliments. Lors de la manipulation et la plantation des semences commercial, porter une combinaison résistant aux produits chimiques par-dessus une chemise à manches longues, un pantalon long, des gants résistant aux produits chimiques, des chaussettes et des chaussures résistant aux produits chimiques. Un semoir à cabine fermée doit être utilisé pour la plantation. Des gants ne sont pas nécessaire dans une cabine fermée.

- Le tétraniliprole est toxique pour les abeilles. La poussière produite pendant la plantation de semences traitées peut être nocive pour les abeilles et d'autres insectes pollinisateurs. Pour aider à réduire au minimum la poussière générée pendant la plantation, consultez le document « Protection des insectes pollinisateurs et utilisation responsable des semences traitées - Pratiques exemplaires de gestion » sur la page Web de Santé Canada sur la protection des insectes pollinisateurs à www.canada.ca/pollinisateurs. Ne pas charger ni nettoyer l'équipement de plantation près de colonies d'abeilles, et éviter les endroits où les abeilles peuvent se nourrir, comme les cultures en fleurs ou les mauvaises herbes. Éviter d'activer la planteuse dans des endroits où la poussière émise pourrait entrer en contact avec des colonies d'abeilles mellifères. Toute semence déversée ou exposée doit être incorporée dans le sol ou nettoyée de la surface du sol.
- Les semences traitées qui restent doivent être semées en double semis autour de la tournière ou ensevelies loin des sources d'eau.
- Ne pas appliquer par la suite un insecticide du groupe 28 sur les feuilles pendant au moins 60 jours après la plantation de semences traitées par REATIS. Si une pulvérisation foliaire est nécessaire pendant cette période, elle doit être faite avec un insecticide qui ne fait pas partie du groupe 28.

9.4 RESTRICTIONS D'UTILISATION SPÉCIALES :

Ce produit contient du colorant. Les semences traitées par ce produit doivent avoir une couleur très facile à discerner. Les règlements relatifs à la *Loi sur les semences* doivent être rigoureusement respectés lors de l'utilisation de ce produit.

Section 10 : Directives de mélange

L'entreposage de REATIS à basse température n'est pas recommandé. Avant et pendant l'application, il faut bien agiter REATIS afin d'obtenir un mélange uniforme. En raison de sa viscosité, le produit doit être maintenu à une température supérieure à 10 °C avant et pendant l'application. Ne pas appliquer de chaleur directe sur le contenant.

Au moment de créer une suspension aqueuse de traitement des semences, il faut d'abord déterminer si de l'eau sera nécessaire pour obtenir le volume d'application adéquat. Ajouter environ $\frac{1}{2}$ à $\frac{2}{3}$ de l'eau requise dans le mélange de traitement en cuve, suivi des produits de traitement des semences qui l'accompagnent et de REATIS. L'ordre d'ajout des produits dépend des produits de traitement des semences qui les accompagnent et de l'équipement d'application utilisé. En règle générale, il faut d'abord ajouter les produits à faible densité. Laisser chaque composant de la suspension aqueuse se disperser complètement avant d'ajouter le composant suivant jusqu'à ce qu'une suspension uniforme soit obtenue. Une fois que tous les composants de la suspension aqueuse ont été ajoutés et dispersés complètement, ajouter le reste de

l'eau pour obtenir un volume de suspension aqueuse approprié et mélanger jusqu'à homogénéité. Ne pas entreposer le mélange de suspension aqueuse pendant plus de 72 heures. Continuer de bien agiter jusqu'à l'application de la suspension aqueuse de traitement. Pour obtenir des directives d'utilisation supplémentaires, pour connaître l'ordre de mélange des composants de la suspension aqueuse et pour avoir d'autres suggestions d'application, communiquez avec votre représentant de Bayer CropScience.

Avant et pendant l'application, il faut bien agiter REATIS afin d'obtenir un mélange uniforme. En raison de sa viscosité, le produit doit être maintenu à une température supérieure à 10 °C avant et pendant l'application. Ne pas appliquer de chaleur directe sur le contenant.

Section 11 : Cultures de rotation

Les zones traitées peuvent êtreensemencées immédiatement (0 jours) avec toute culture indiquée sur cette L'étiquette de REATIS ou avec des cultures qui ont des Limites Maximales de Résidus (LMR) associées au tétraniliprole. Cela comprend les légumes-tubercules et les légumes-cormes (groupe de cultures 1C), les légumes-feuilles (groupe de cultures 4-13), les légumes-tiges du genre *Brassica* (groupe de cultures 5-13), les légumes-fruits (groupe de cultures 8-09), les graines de céréales (groupes de cultures 15-21A/B/C/D/E)) et le fourrage, la tige, le foin, et de la paille de graines de céréales (groupe de cultures 16-20) et le soja.

Les cultures suivantes peuvent être plantées 30 jours après la dernière application : Légumes-racines et tubercules (sous-groupe de cultures 1A), les feuilles des légumes-racines et tubercules (groupe de cultures 2), légumes bulbes (groupe de cultures 3-07A), légumineuses sauf le soja (groupes de cultures 6-21), le fourrage et le foin des légumineuses, sauf le soja curcubitales (groupe de cultures 9), oléagineux (sous-groupes de cultures 20A et 20B) et luzerne.

Toutes les autres cultures peuvent être plantées 120 jours après la dernière application.

Section 12 : Recommandations concernant la gestion de la résistance

Aux fins de gestion de la résistance, il importe de noter que REATIS contient un insecticide appartenant au groupe 28. Toute population d'insectes peut renfermer des individus naturellement résistants à REATIS et à d'autres insecticides du groupe 28. Les individus résistants peuvent finir par prédominer au sein de la population des insectes si ces insecticides sont utilisés de façon répétée dans un même champ. Il peut aussi exister d'autres mécanismes de résistance sans lien avec le site d'action, mais qui sont spécifiques à des composés chimiques, comme une activation du métabolisme. Des stratégies appropriées de gestion de la résistance doivent être mises en œuvre.

Pour retarder la résistance aux insecticides :

- Dans la mesure du possible, utiliser REATIS ou d'autres insecticides du groupe 28 en alternance avec ceux de groupes différents capables d'éradiquer les mêmes insectes dans un champ.
- Utiliser des mélanges en réservoir comprenant des insecticides d'un groupe différent, lorsqu'un tel usage est permis.
- Utiliser les insecticides dans le cadre d'un programme de lutte intégrée qui privilégie le dépistage et la tenue de registres, de même que l'intégration de pratiques culturales ou biologiques ou d'autres formes de lutte chimiques.
- Surveiller les populations d'insectes traitées pour y découvrir les signes d'acquisition d'une résistance.
- Communiquer avec le spécialiste agricole de votre région ou avec des conseillers agricoles agréés pour obtenir d'autres recommandations en matière de gestion de la résistance aux pesticides ou de lutte antiparasitaire intégrée, relativement au site traité ou aux problèmes d'infestation dans votre région.

Pour obtenir de plus amples renseignements ou signaler une résistance possible, téléphoner à Bayer CropScience au 1-888-283-6847 ou visiter le www.cropscience.bayer.ca.

Pour de plus amples renseignements, communiquer avec :

Bayer CropScience Inc.
Bureau 200-160 Quarry Park Blvd., SE
Calgary (Alberta)
T2C 3G3

REATIS® est une marque déposée de Bayer.

Tous les autres produits mentionnés appartiennent à leurs propriétaires respectifs.